

A landscape photograph showing a vast green field in the foreground, a line of trees in the middle ground, and a large church with two tall spires in the background under a blue sky with scattered white clouds. The image is split into three vertical panels by thin white lines.

**DIRECTIVE DE  
PROTECTION ET DE  
MISE EN VALEUR DES  
PAYSAGES**

**PRÉSERVER LA  
QUALITÉ DES VUES  
PAR L'ENCADREMENT  
DES COULEURS  
DES NOUVELLES  
CONSTRUCTIONS**

**NUANCIER-CONSEIL ET  
SCHÉMA DIRECTEUR  
DE COLORATION DES  
FAÇADES**



# Présentation de l'étude

## Un mot sur la Directive Paysagère de Chartres

La Directive Paysagère est le premier outil consacré de manière spécifique au paysage, domaine particulièrement complexe puisqu'il est constitué de réalités matérielles – structures paysagères ou éléments isolés – et de réalités immatérielles relevant de la perception sensible, en particulier visuelle, et de références culturelles liées à l'histoire des territoires. Les Directives paysagères mettent en place un système de protection sélectif et non systématique. Elles n'ont donc pas vocation à régir l'ensemble d'une zone mais seulement à préserver et à mettre en valeur les éléments structurants d'un territoire. A la fois normatives et pédagogiques, les Directives paysagères sont constituées d'orientations et principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme. D'autre part, elles comprennent un cahier de recommandations qui préconise des modalités de gestion et des savoir-faire. Ces Directives concernent des territoires remarquables par la qualité de leurs paysages. Ainsi, sur le territoire chartrain, la Directive paysagère doit guider le nécessaire développement du territoire pour qu'il préserve les vues, et si possible, les valorise.

## Les enjeux et les objectifs de la Directive

L'inscription de la cathédrale de Chartres sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité dès 1979, parmi les premiers biens français inscrits, reconnaît à Notre-Dame de Chartres une Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), selon la terminologie adoptée par l'UNESCO. Cette inscription consacre son intérêt majeur devant la communauté internationale tout entière, dépassant largement les frontières locales et nationales. La Convention du Patrimoine mondial dont la France est signataire, engage les États à respecter et à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit et à mettre en oeuvre les actions nécessaires à sa préservation, sa protection et sa valorisation. Or cette qualification de V.U.E. n'est pas irrévocable. L'évaluation périodique de l'état de conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle, demandée tous les 6 ans par l'UNESCO et dont la dernière en date a été réalisée en 2013, a permis de rappeler que les vues lointaines représentaient un élément essentiel de l'identité et de la valorisation de ce bien inestimable. Ce fort enjeu patrimonial a conduit à la mise en oeuvre de protections, d'abord ciblées sur le monument et le cœur urbain historique, puis désormais élargies aux vues rapprochées et lointaines sur la cathédrale.

## Le périmètre du déploiement de la Charte paysagère

La cathédrale fait l'objet d'un premier classement au titre des Monuments historiques par son recensement sur la liste de 1862 qui inventorie les monuments tant d'intérêt historique qu'architectural. En 1963, la protection des vues avait été envisagée dans un premier projet d'extension du périmètre de protection des abords de la cathédrale. Sur ces bases, le projet d'une Directive paysagère, outil issu de la loi du 8 janvier 1993 sur la préservation des paysages, a été étudié dès 1997. En 1983, une carte des faisceaux des vues remarquables sur la cathédrale est établie. En 2018, les nouveaux outils informatiques ont permis d'identifier l'ensemble des vues remarquables à préserver, lointaines ou rapprochées, sur la cathédrale de Chartres, depuis l'ensemble de l'aire visuelle. Sur ce périmètre et grâce à l'adhésion de l'ensemble des collectivités et EPCI concernés, le ministère de la Transition écologique et solidaire put prendre un arrêté ministériel en date du 11 juin 2018 qui mène à bien la réflexion et conduit à l'actuelle Directive paysagère de protection des vues sur la cathédrale de Chartres.



## Une palette chromatique inspirée et issue du terroir

La palette chromatique du territoire revêt un rôle important dans la composition et la perception du paysage. Les matériaux traditionnels offrent une palette de tonalités riche et colorée, pleine des couleurs naturelles de la terre, crue ou cuite, des torchis, pisé, silex ferrugineux, rognons, brique pilée, pigments naturels, ocres et oxydes de fer. À cette dimension de la couleur naturellement homogène s'ajoute celle de la valeur. Une intensité constante de teintes foncées est constatée. Quant à la saturation de la couleur, aucune qualité de couleur n'est franchement pure, ce qui garantit les passerelles entre des couleurs travaillées et leur harmonie générale. L'éclaircissement constant de la palette générale est un phénomène de mode récurrent et une information culturelle essentielle. Les chapelets de bâtiments modernes tant agricoles que commerciaux ou d'habitation arborent des teintes blanches trop visibles qui soulignent leur présence dans le paysage. Les couleurs claires et tout particulièrement le blanc ont un très fort impact visuel dans le paysage, et ce, quel que soit le gabarit ou le volume des architectures. Le coin supérieur des pignons triangulaires, à l'angle des pentes de toiture d'un pavillon, aura autant d'incidence dans le paysage qu'un silo agricole ou un bâtiment artisanal ou industriel. Le blanc attrape et reflète la lumière solaire en renvoyant à l'œil une information agressive et déplacée.





# L'application de la Directive

Une palette chromatique sur-mesure, pour atténuer l'impact visuel des constructions sur les vues majeures

## Principe de base

Les principes de protection de la Directive vont orienter à l'avenir le développement du territoire. Le maintien de la silhouette de la cathédrale dans l'horizon sans concurrence visuelle se traduira :

- par l'encadrement des hauteurs des constructions et des plantations, dans les cônes de vue
- par la définition d'une aire d'exclusion des constructions de très grande hauteur
- par l'encadrement des implantations des nouveaux pylônes isolés de réseaux aériens
- par la définition d'une palette chromatique limitant les appels visuels concurrents, un nuancier-conseil et un schéma directeur de coloration
- par la définition des principes et de bonnes pratiques du végétal.

Cette brochure s'intéresse tout particulièrement à la bonne gestion de la couleur des architectures sur le territoire, avec un focus particulier sur la palette chromatique à respecter pour les façades des différents bâtis, qu'ils soient d'habitation, agricoles, commerciaux ou industriels. Cette attention portée à l'impact de la couleur dans le paysage est de nature à minimiser les appels visuels concurrents à une nouvelle perception optimisée de la cathédrale, point de mire central revalorisé et centre d'intérêt universel réaffirmé, tant architectural que spirituel.

## Couleur et valeur

Le traitement des constructions par la couleur permet une meilleure intégration paysagère, en évitant de créer des points d'appel visuel qui concurrencent ou altèrent la vue sur le monument. Or la réflexion mène rapidement à la notion de valeur, les couleurs blanches se voyant de façon trop évidente dans le paysage. Autrement dit, moins un bâtiment sera clair et moins il sera visible. C'est la raison pour laquelle la notion de couleur se substitue prioritairement la notion de valeur, c'est-à-dire un indice de clarté. Compte-tenu de la mesure de clarté des pierres dont Notre-Dame de Chartres est construite, et afin de ne pas rentrer en concurrence avec sa perception, les bâtiments devront être plus foncés que l'indice de luminance relevé sur la cathédrale. Plus un indice de luminance est élevé et plus la couleur est claire. L'indice de luminance des nouvelles architectures devra donc être inférieur à Y 35, l'indice de la cathédrale.

La définition d'un nuancier de couleurs locales qui garantit la meilleure intégration possible des bâtiments dans le paysage permet de préserver la qualité visuelle sur la cathédrale. La présente brochure a pour objectif de présenter les éléments de principe et de détailler la méthodologie de la palette chromatique.

## Champ d'application

La palette chromatique s'applique dans les cônes de vues majeures, à toutes les nouvelles constructions :

- situées en périphérie des zones agglomérées.
- émergeant du vélum urbain déjà constitué ou particulièrement visibles par un effet de relief.

Dans la zone de l'agglomération chartraine, le nuancier s'applique à toute nouvelle construction interceptée par un cône de vue et située entre la limite urbaine et la limite de la zone agglomérée (rocade, future A154). L'application de cette palette ne se substitue pas aux autres réglementations en vigueur en termes de couleurs, notamment pour les secteurs soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

## Modalités d'application

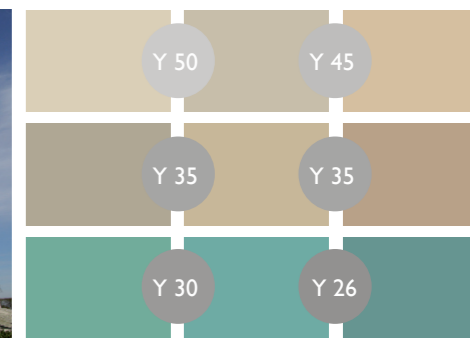
La palette chromatique s'applique à toute nouvelle construction concernée par le champ d'application. Les zones couvertes par un zonage patrimonial (AVAP, ZPPAUP, PDA...) ne sont pas concernées par cette palette, les constructions nouvelles étant soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les documents d'urbanisme devront indiquer le choix des couleurs retenues qui devront être conformes aux prescriptions de l'indice de luminance (inférieur à Y 35) et à la palette chromatique proposée par la Directive et servant de référence à la coloration des façades architecturales.

## La cathédrale, référentiel et point de mire

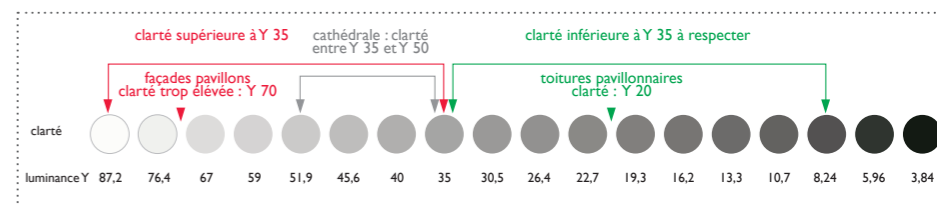
La couleur dépend de plusieurs paramètres, la teinte (ou tonalité), la luminosité (ou clarté) et la saturation (ou pureté) :

- **la teinte**, appelée aussi tonalité, est la qualité chromatique (sa longueur d'onde perçue) qui distingue une couleur d'une autre. C'est par exemple ce qui différencie le bleu du rouge.
- **la luminosité** est le niveau de clarté d'une teinte. Les couleurs se répartissent sur une échelle de luminosité qui va du clair au foncé, avec, comme extrêmes, le blanc et le noir.
- **la saturation** est le niveau de pureté d'une teinte, de parfaite à partielle. Quand on mélange deux couleurs pures, on les sophistique en les cassant, afin de perdre en saturation. La perte de saturation (aussi appelée désaturation) s'opère également par mélange avec du blanc, du noir ou tout autre type de couleur.

Point d'orgue du paysage urbain et des campagnes alentour, la silhouette élancée de la cathédrale de calcaire aux tonalités lumineuses surmontée du vert-de-gris de sa toiture en cuivre doit servir de point de référence en termes de valeur pour la définition des gammes colorées de ce projet. La cathédrale est le point de mire sur laquelle se concentrent tous les regards et sert de référentiel à l'étude.



## L'étalonnage de la luminance par rapport à celle de la cathédrale : une analyse du paysage par ses contrastes de clarté

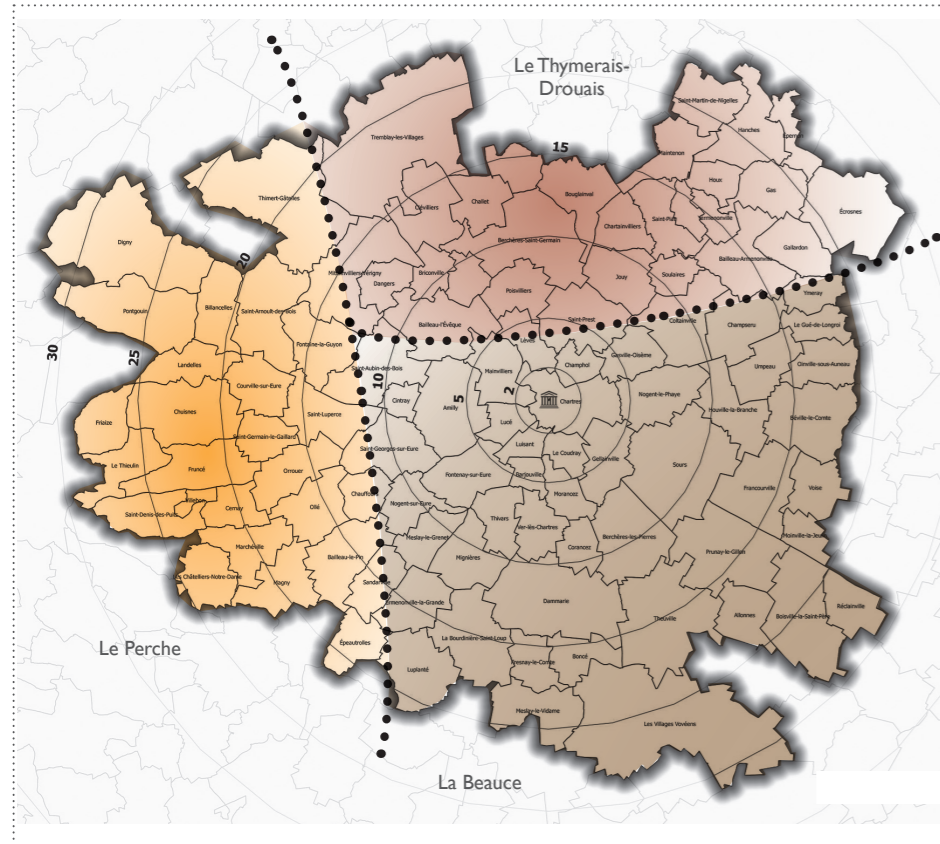


Le niveau de clarté des pierres de la cathédrale, ainsi que sa toiture sur laquelle le regard converge, servent de point de calibrage à la détermination de l'indice de luminance qui doit être respectée :

- **supérieure à Y 50**, la luminance de toute construction sera trop claire, trop blanche, trop contrastée et nuira à la visibilité du monument ainsi qu'à la qualité du paysage.
- **entre Y 35 et Y 50**, la luminance correspond à celle de la cathédrale. Pour que le monument maintienne son éclat dans le paysage, toute autre luminance doit lui être inférieure.
- **inférieure à Y 35**, la luminance permettra à toute construction de se fondre au mieux dans son paysage immédiat, son environnement.



## La palette générale du territoire



### Les couleurs des façades de l'habitat traditionnel

La palette des façades de l'habitat traditionnel s'adresse aux pavillons traditionnels autant qu'aux contemporains, aux maisons d'architectes, aux petits immeubles collectifs, tours et résidences. Toutes les autres architectures (industrielles, commerciales et agricoles) pourront y avoir recours, dans le cas où elles présentent des soubassements ou des surfaces traitées en enduits.

L'utilisation de la couleur, en fonction de leur indice Y de luminescence, sera conditionnée à la situation du bâtiment. Les architectures directement positionnées dans les cônes de vue sensibles orientés sur la cathédrale, et colorées avec les teintes suivies d'un\* devront opter pour un essentage complémentaire en pignon (voir p. 8.), afin de réduire leur visibilité et leur impact dans le grand paysage.

les traditionnels				les incontournables neutres chauds		les contemporains neutres froids			
ocres rouges		ocres oranges		ocres jaunes					
2020-Y60R	2010-Y50R*	2020-Y40R	2010-Y40R*	2020-Y30R	2020-Y10R*	2010-Y30R*	3010-Y10R	4010-Y10R	4010-R90B
3020-Y70R	3020-Y50R	3020-Y40R	3020-Y30R	3020-Y20R	3020-Y10R	3010-Y30R	3005-Y50R	4005-G80Y	5010-B10G
4020-Y60R	3030-Y50R	4020-Y40R	3030-Y30R	4020-Y20R	3030-Y20R	5010-Y30R	4005-Y20R	5010-G70Y	5502-B
5020-Y60R	4030-Y60R	5020-Y40R	4030-Y40R	5020-Y20R	4030-Y20R	6005-Y50R	6502-Y	6005-G20Y	6005-R80B

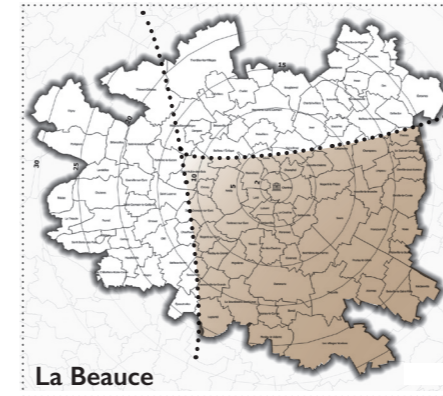
### la régionalisation de la palette selon 3 terroirs de référence : 3 territoires, 3 paysages...

La Beauce, avec son vaste paysage d'horizons infinis et de champs ouverts, le Drouais-Thymerais annonçant le plateau boisé de Rambouillet, les collines du Perche sont de grands territoires dans lesquels le bâti ancien, les matériaux de construction locaux et l'art de bâtir des hommes ont laissé la signature d'architectures typiques, aux fortes caractéristiques régionales. Ces particularités de l'architecture traditionnelle sont visibles dans des usages spécifiques de couleurs et certaines nuances locales. C'est la raison pour laquelle la palette des couleurs de façades établie pour l'ensemble de la vaste plaine chartraine a été affinée et régionalisée, selon que l'on se trouve en Beauce, en Thymerais-Drouais ou dans le Perche. Ce sont des disparités légères mais cependant essentielles pour le respect des qualités chromatiques des paysages authentiques à préserver ou à valoriser.

La régionalisation des teintes selon les trois paysages majeurs ne concerne que les couleurs traditionnelles, afin de respecter l'esprit des couleurs locales. **Les incontournables et contemporains sont transversales sur tout le territoire.**

*NB : malgré le soin apporté à la réalisation de cette édition, les couleurs imprimées ne sont pas contractuelles. Merci de se référer aux notations NCS et RAL indiquées.*

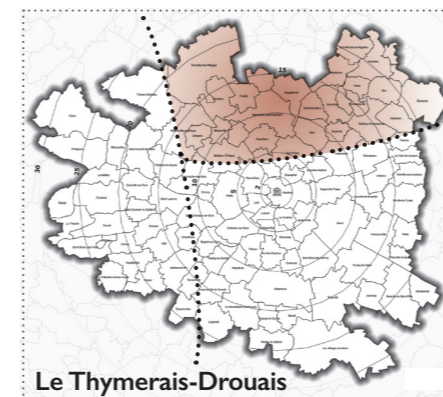
## Les particularités locales de l'architecture traditionnelle des trois grands territoires



**La Beauce**  
Habitat regroupé en grandes fermes aux murs de calcaire blond ou gris et de silex ferreux. Nombreux restes de murs en terre crue, bauge et torchis, mêlant terre et paille, aux sombres tonalités ocrées. Une palette d'une grande richesse harmonique rehaussée par la saturation des briques, tuiles, terres naturelles, silex, oxydes de fer, enduits colorés et couleurs de terres cuites.



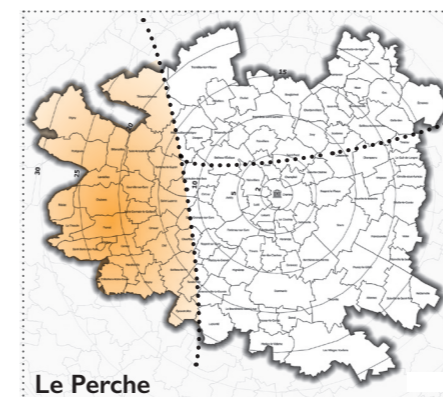
ocre rose ocre orange ocre brun ocre jaune



**Le Thymerais-Drouais**  
Habitat aux murs de pierre calcaire, rognons de silex aux tonalités caramel, moellons de grès ocre jaune et gris, ocre rouge de la brique, terre crue, bauge et torchis. Les enduits de mortiers de sable ou de chaux aux nuances naturelles neutres côtoient des enduits aux tonalités soutenues d'ocres jaunes, d'ocres orangés ou roses, lorsqu'ils sont colorés à la brique pilée.



ocre rose ocre orange ocre brun ocre jaune



**Le Perche**  
Dispersé dans le bocage, un habitat aux enduits au sable et aux mortiers de chaux à dominantes chaudes, ocre jaune, orange et rose. Façades de pans de bois, torchis ou bauge, grès jaune, moellons de silex caramel et briques en encadrements de baies, corniches et chaînes d'angles. Moellons de grisons ou roussins sombres sont utilisés comme éléments décoratifs.





# L'essentage traditionnel

## L'importance du traitement des façades-pignons

Certains pignons d'habitations, et tout principalement dans l'habitat pavillonnaire, s'avèrent trop clairs et donc trop visibles dans le paysage. C'est principalement le cas, lorsqu'à l'échelle du grand paysage, l'œil perçoit au loin des chapelets de petits triangles blancs. Plutôt que de réenduire ou repeindre ces pignons émergents, une solution pratique, rapide et économique est d'opter pour la technique d'une double peau des pignons visibles, avec la pose d'un essentage. Bois, zinc, tôle, brique, parement métallique, les solutions offertes par les matériaux de construction sont nombreuses. Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité de réaliser l'essentage d'un pignon pour allier l'esthétique à l'utile et étudier une solution complémentaire d'isolation thermique extérieure ?...

## Une solution contemporaine inspirée de la tradition de construire

### Principe de base

L'essentage est une technique traditionnelle ancienne de protection supplémentaire des façades les plus exposées aux intempéries, par une seconde peau rajoutée en façade, afin de la doubler de matériaux de protection (bois, shingle, plaque goudronnée etc...). Cette technique d'essentage favorise en outre une meilleure isolation du bâti contemporain.



essentage métallique type Bacacier



essentage shingles



essentage bois



essentage faux bois type Cedral Eternit



essentage ardoises



essentage briques

## La couleur des bâtiments d'habitation, l'habitat pavillonnaire : une histoire d'harmonies

Harmonies chaude ou froide, qu'elles que soient les envies, quel qu'en soit l'esprit, traditionnel ou contemporain, les façades de l'architecture pavillonnaire trouveront dans la palette des couleurs proposées une réponse personnalisée, adaptée à chacun des besoins des propriétaires, garante d'une cohérence finale et d'un résultat esthétique harmonieux. La palette est harmonisée et permet des combinaisons variées de couleurs.



harmonie chaude  
4030-Y60R 5020-Y60R



harmonie en contraste chaud/froid  
3010-Y30R 5010-B10G



harmonie froide  
4005-G80Y 5010-G70Y



harmonie de gris  
4005-Y20R 6502-Y



harmonie chaude  
6005-Y50R 4005-Y20R 4030-Y40R RAL 8019 bardage bois



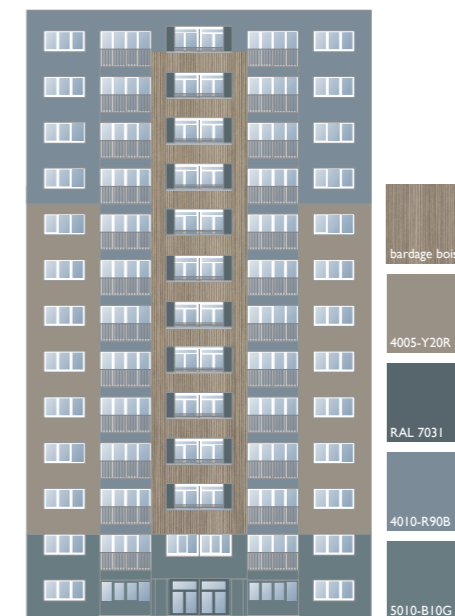
harmonie en contraste chaud/froid  
2010-Y30R 4005-G80Y 6502-Y RAL 7010 bardage zinc



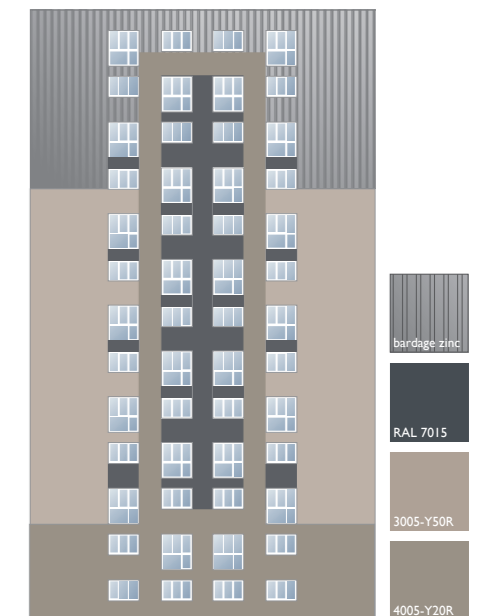
harmonie froide  
6005-R80B 4010-R90B 5502-B RAL 2304015 bardage métal



harmonie de gris  
4005-Y20R RAL 7037 RAL 7015 bardage bois



harmonie en contraste chaud/froid



harmonie de gris

## La couleur des bâtiments d'habitation, l'habitat collectif : une histoire d'harmonies

Pour les petits immeubles résidentiels, ce petit habitat collectif sera coloré en favorisant les ruptures couleur & matériaux dans le traitement vertical des façades, afin de valoriser l'impression visuelle d'un parcellaire étroit, à l'identique de l'architecture traditionnelle et conserver un esprit de maisons mitoyennes et de voisinage. Pour les grands bâtiments collectifs d'habitation, tour ou barre, la couleur atténue l'impact des vastes ensembles immobilier, en corrigeant la perception de certains volumes ou la hauteur des plus grands immeubles.



# La palette industrielle

## Les couleurs et matériaux de l'architecture industrielle, commerciale et agricole

Les architectures industrielles, commerciales ou agricoles utilisent le plus souvent des bardages métalliques, laqués ou laissés brut, couleur métal, dont la gamme des coloris disponibles est essentiellement issue du nuancier RAL K5, majoritairement utilisé dans l'industrie et le bâtiment. Pour proposer de nouveaux coloris n'existant pas dans le nuancier RAL K5, certaines références complémentaires sont extraites du nuancier RAL Design System.

Proposer prioritairement les références de la gamme RAL permet de faciliter le choix et d'éviter les problèmes d'approvisionnement ou de réapprovisionnement des matériaux de parements ou d'habillage des façades, dans le cas de réparations, d'entretien ou d'extension des bâtiments. Cette palette est destinée aux bâtiments et hangars agricoles, aux bâtiments commerciaux, industriels, qu'ils soient isolés ou regroupés sur les territoires des zones d'activités.

*NB : malgré le soin apporté à la réalisation de cette édition, les couleurs imprimées ne sont pas contractuelles. Merci de se référer aux notations NCS et RAL indiquées.*

## Une palette chromatique sur-mesure, pour atténuer l'impact visuel des constructions techniques et industrielles



les chauds		les froids		les neutres	
ocres rouges	bruns	verts	bleus	gris froids	gris chauds

## La couleur des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles : une histoire de mimétisme

Pour que ces bâtiments n'impactent pas la lisibilité du paysage, une analyse sommaire de leur contexte permettra d'apprécier les conditions de leur implantation. Ceux-ci doivent s'intégrer en camaïeu avec les paysages qui les environnent et les accueillent. Le bon sens commandera de choisir des colorations d'inspiration végétale pour des bâtiments entourés de végétation ou implantés en zones boisées, champêtres ou végétalisées. Les bâtiments isolés opteront pour les couleurs les plus proches de la nature, chaque bâtiment devant se fondre dans son contexte, épouser les couleurs de ciels ouverts et d'horizons infinis, de végétation ou de terres labourées sur lesquelles il est implanté. Minimiser dans le paysage l'impact visuel des architectures d'esprit technique, construites avec les solutions et les matériaux industriels, implique de fondre autant que possible le bâti dans son environnement, dans une démarche de camouflage.



## Les couleurs de toitures des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles

les naturels		
chauds	froids	gris





# Les harmonies industrielles

## La couleur des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles : enseignes, identités et raisons sociales

Une analyse sommaire de leur contexte permettra d'apprécier les conditions de l'implantation des bâtiments industriels et commerciaux, ainsi que l'impact de leur image de marque. Dans le cas d'une couleur d'identité forte, plutôt que de l'implanter sur toute la longueur du bâtiment, il est conseillé de la localiser sur une surface limitée et choisie pour son impact visuel ou sa fonctionnalité (entrée principale, accès...). L'horizontalité du bâtiment sera traitée dans des teintes neutres, foncées, proches des couleurs de ciels ou d'horizons afin d'être aussi discrètes que possible. L'impact commercial sera limité à un seul point d'impact principal (enseigne, couleur d'identité, logotype...).

### La couleur des bâtiments d'activités

<p><i>harmonie chaude</i></p> <p>RAL 8025 RAL 8019 RAL 8015</p>	<p><i>harmonie en contraste chaud/froid</i></p> <p>RAL 6013 RAL 7008 RAL 8028</p>
<p><i>harmonie froide</i></p> <p>RAL 2005010 RAL 2304015 RAL 7016</p>	<p><i>harmonie de gris</i></p> <p>RAL 7001 RAL 7031 RAL 7015</p>
<i>harmonie chaude</i>	RAL 8015, RAL 8004, RAL 8002
<i>harmonie froide</i>	RAL 2304015 bardage zinc, RAL 2005010, RAL 7031
<i>harmonie en contraste chaud/froid</i>	RAL 7013, RAL 6013, RAL 6003
<i>harmonie de gris</i>	RAL 8019, RAL 7037, RAL 7006

## La couleur des bâtiments commerciaux

<i>harmonie chaude</i>	RAL 7006, RAL 3011, 5010-Y30R, RAL 7006, RAL 7013, RAL 6014
<i>harmonie froide</i>	RAL 7000, 6005-R80B, RAL 5014, RAL 2603015, RAL 5008
<i>harmonie en contraste chaud/froid</i>	RAL 7006, 3020-Y10R, RAL 2603015, RAL 2603015, RAL 2005010
<i>harmonie de gris</i>	RAL 7015, 4005-Y20R, RAL 7000, RAL 7031, RAL 7015, RAL 7016

## La couleur des bâtiments industriels

<i>harmonie chaude</i>	RAL 8019, 5010-Y30R, RAL 7006
<i>harmonie froide</i>	RAL 7016, RAL 2304015, RAL 7031, 5010-B10G
<i>harmonie en contraste chaud/froid</i>	RAL 6003, RAL 6014, RAL 6013, 4020-Y20R
<i>harmonie de gris</i>	RAL 7031, RAL 2304015, RAL 7015, 4010-R90B

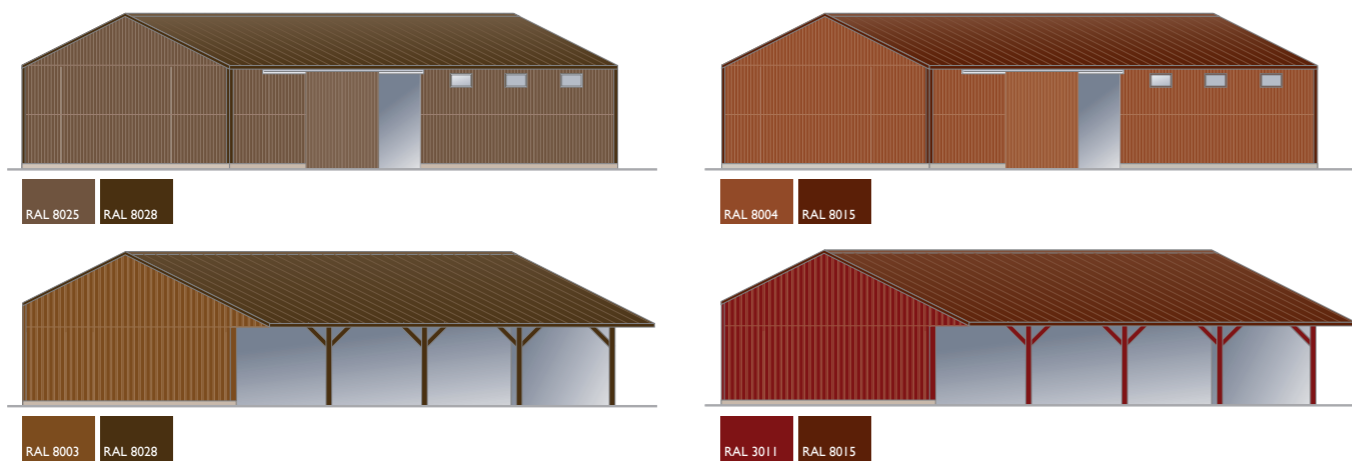
## La couleur des bâtiments agricoles, le guide des harmonies

### Comment composer une harmonie chaude ?

Le principe d'un camaïeu chaud est d'associer exclusivement les couleurs chaudes de la palette des façades avec les références chaudes de la palette des toitures : les couleurs de terres cuites (briques, tuiles...), les nuances des terres labourées, les bruns chauds des troncs d'arbres et les teintes chaleureuses des ocres minéraux naturels et de la terre cuite des toitures.

les chauds		palette des couleurs de façades			
ocres rouges	bruns	les froids		les neutres	
		verts	bleus	gris froids	gris chauds
RAL 8004	RAL 8008	RAL 7033	RAL 5014	RAL 7001	RAL 7037
RAL 8002	RAL 8003	RAL 6013	RAL 2005010	RAL 7000	RAL 7006
RAL 8015	RAL 8025	RAL 7008	RAL 2304015	RAL 7031	RAL 7010
RAL 3011	RAL 8028	RAL 6003	RAL 2603015	RAL 7015	RAL 7013
RAL 3005	RAL 8019	RAL 6020	RAL 5008	RAL 7016	RAL 6014

palette des couleurs de toitures		
les naturels		
chauds	froids	gris
RAL 7006	RAL 2005010	RAL 7010
RAL 8002	RAL 6003	RAL 7031
RAL 8028	RAL 6020	RAL 7015
RAL 8015	RAL 7013	RAL 7016

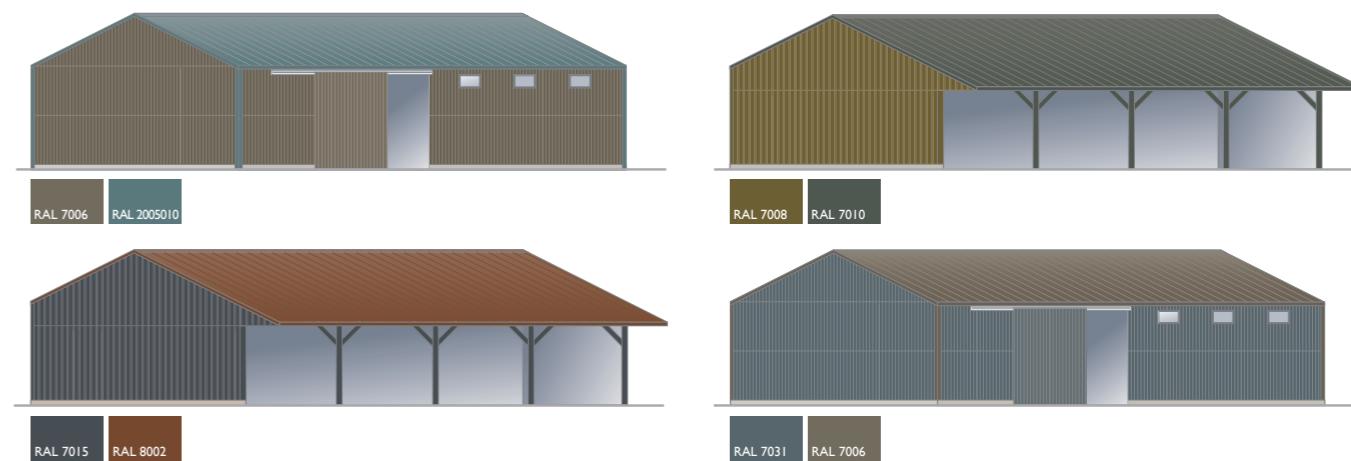


### Comment composer une harmonie en contraste chaud/froid ?

Composer un contraste chaud/froid consiste à utiliser sur une façade une teinte chaude (rouges, ocres, bruns...) avec une toiture de couleur froide (bleus, gris froids, verts végétaux...) ou inversement. Ce type d'harmonie peut donc être créé avec la totalité de la palette, tant qu'elle oppose des couleurs chaudes et des couleurs froides.

les chauds		palette des couleurs de façades			
ocres rouges	bruns	les froids		les neutres	
		verts	bleus	gris froids	gris chauds
RAL 8004	RAL 8008	RAL 7033	RAL 5014	RAL 7001	RAL 7037
RAL 8002	RAL 8003	RAL 6013	RAL 2005010	RAL 7000	RAL 7006
RAL 8015	RAL 8025	RAL 7008	RAL 2304015	RAL 7031	RAL 7010
RAL 3011	RAL 8028	RAL 6003	RAL 2603015	RAL 7015	RAL 7013
RAL 3005	RAL 8019	RAL 6020	RAL 5008	RAL 7016	RAL 6014

palette des couleurs de toitures		
les naturels		
chauds	froids	gris
RAL 7006	RAL 2005010	RAL 7010
RAL 8002	RAL 6003	RAL 7031
RAL 8028	RAL 6020	RAL 7015
RAL 8015	RAL 7013	RAL 7016

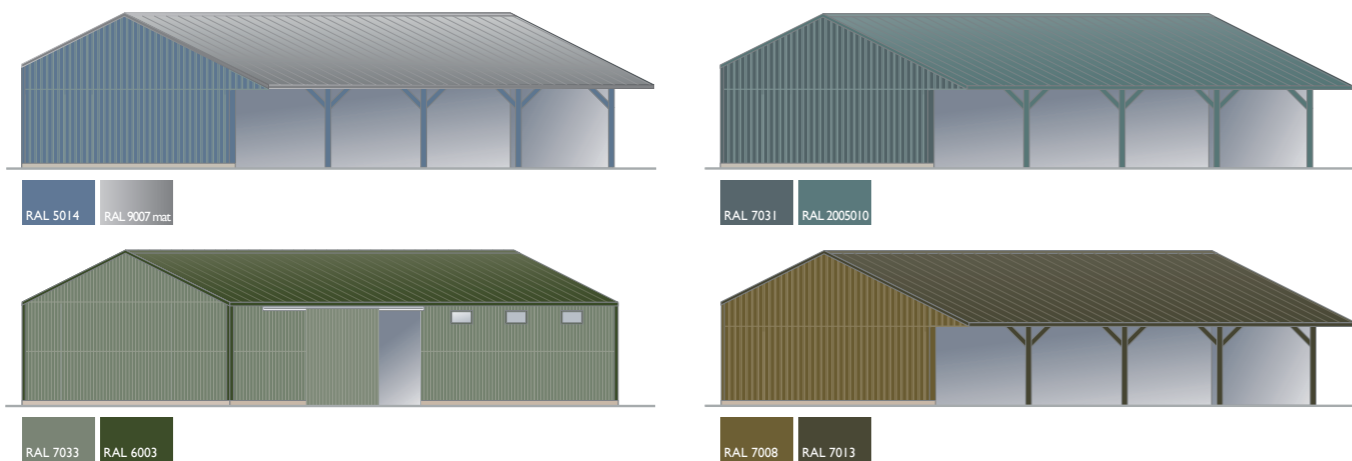


### Comment composer une harmonie froide ?

Un camaïeu froid se construit en associant entre elles les 10 couleurs froides de la palette des façades (ici les colonnes des bleus et des verts) avec les froids et les gris de la palette des toitures. Les bleus se réfèrent à la diversité des ciels immenses des plaines de la Beauce, aux variations de verts des paysages naturels, entre cultures agricoles, bocages et forêts.

les chauds		palette des couleurs de façades			
ocres rouges	bruns	les froids		les neutres	
		verts	bleus	gris froids	gris chauds
RAL 8004	RAL 8008	RAL 7033	RAL 5014	RAL 7001	RAL 7037
RAL 8002	RAL 8003	RAL 6013	RAL 2005010	RAL 7000	RAL 7006
RAL 8015	RAL 8025	RAL 7008	RAL 2304015	RAL 7031	RAL 7010
RAL 3011	RAL 8028	RAL 6003	RAL 2603015	RAL 7015	RAL 7013
RAL 3005	RAL 8019	RAL 6020	RAL 5008	RAL 7016	RAL 6014

palette des couleurs de toitures		
les naturels		
chauds	froids	gris
RAL 7006	RAL 2005010	RAL 7010
RAL 8002	RAL 6003	RAL 7031
RAL 8028	RAL 6020	RAL 7015
RAL 8015	RAL 7013	RAL 7016

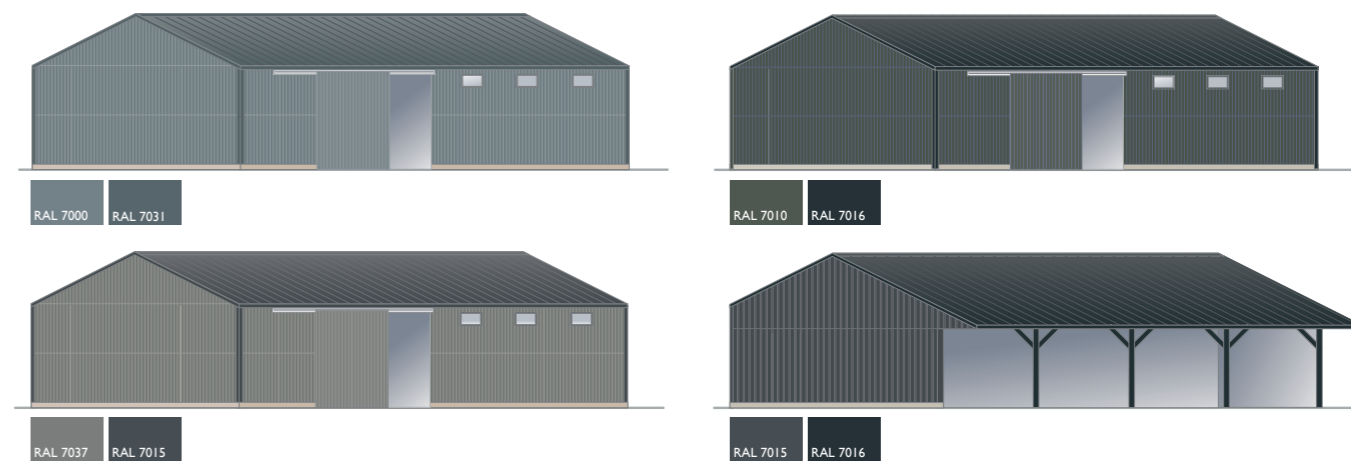


### Comment composer une harmonie de gris ?

Le principe est d'utiliser les références neutres et grisées parmi les références RAL proposées dans la gamme : les façades sont traitées dans une solution très contemporaine mêlant les gris de la gamme. Ces mélanges de gris colorés très actuels sont consensuels et leurs tons achromatiques ont la qualité de se fondre parfaitement dans la diversité des valeurs du paysage.

les chauds		palette des couleurs de façades			
ocres rouges	bruns	les froids		les neutres	
		verts	bleus	gris froids	gris chauds
RAL 8004	RAL 8008	RAL 7033	RAL 5014	RAL 7001	RAL 7037
RAL 8002	RAL 8003	RAL 6013	RAL 2005010	RAL 7000	RAL 7006
RAL 8015	RAL 8025	RAL 7008	RAL 2304015	RAL 7031	RAL 7010
RAL 3011	RAL 8028	RAL 6003	RAL 2603015	RAL 7015	RAL 7013
RAL 3005	RAL 8019	RAL 6020	RAL 5008	RAL 7016	RAL 6014

palette des couleurs de toitures		
les naturels		
chauds	froids	gris
RAL 7006		RAL 7010
RAL 8002	RAL 6003	RAL 7031
RAL 8028	RAL 6020	RAL 7015
RAL 8015	RAL 7013	RAL 7016





## Les informations pratiques de la palette chromatique

De façon pratique, les références des teintes sont exprimées dans différents systèmes de mesure, de contrôle et de codification de la couleur, afin d'être facilement utilisables tant par les particuliers que par les professionnels. Les systèmes de codification proposés sont :  
- les **NCS**, **RAL Design System** et **RAL K5**.  
Ces 3 systèmes sont connus des professionnels, fabricants de peintures et entreprises réalisant des mises à la teinte sur mesure, à l'aide de machines à teinter. Pour le bon respect des couleurs à reproduire, il conviendra d'indiquer pour les teintes à contretyper leurs références dans les systèmes NCS ou RAL, au moment de la commande des peintures sur-mesure.

Contact :  
**DREAL**  
6, rue Charles de Coulomb  
45000 Orléans

Conception du nuancier-conseil  
Conception graphique :  
Atelier 3D couleur  
61, rue de Lancry  
75010 Paris

Crédit photographique :  
DREAL, Atelier 3D couleur